

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **29 septembre 2008**

Décision n° **B-2008-0287**

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : Acquisition de parcelles de terrain situées lieu-dit Zone en Champagne et appartenant à la Commune

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : 22 septembre 2008

Compte-rendu affiché le : 30 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Buna, Kimelfeld, Philip, Arrue, Barge, Mme Frih, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : Mme Elmalan, MM. Daclin, Sécheresse, Mme Dognin-Sauze.

Bureau du 29 septembre 2008**Décision n° B-2008-0287**

| |
|--|
| commune (s) : Neuville sur Saône |
| objet : Acquisition de parcelles de terrain situées lieu-dit Zone en Champagne et appartenant à la Commune |
| service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel |

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la création d'une réserve foncière en vue du développement d'activités économiques à Neuville sur Saône, Zone en Champagne, la Communauté urbaine se propose d'acquérir quatre parcelles de terrain nu, libres de toute location ou occupation, actuellement non cadastrées et représentant pour partie un chemin de terre desservant des parcelles agricoles, pour une superficie totale de 4 260 mètres carrés ainsi que les 10 parcelles de terrain nu suivantes, occupées par monsieur Alain Barret, exploitant agricole :

Références cadastrales :

| Parcelles | AD 85 | AD 225 | AD 232 | AD 233 | AD 234 | AD 235 | AD 304 | AD 306 | AD 308 | AD 310 |
|------------------------------------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Superficie en mètres carrés | 1 682 | 1 776 | 102 | 1 813 | 1 178 | 862 | 2 127 | 155 | 264 | 24 |
| Superficie totale en mètres carrés | 9 983 | | | | | | | | | |

Aux termes du projet de compromis qui a été établi, la commune de Neuville sur Saône, propriétaire de ces terrains, consentirait à les céder au prix de 213 645 €, admis par France domaine ;

Vu ledit projet de compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le projet de compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition de parcelles de terrain situées lieu-dit Zone en Champagne à Neuville sur Saône et appartenant à la Commune.

2° - Autorise monsieur le président à signer le compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'opération individualisée n° 1209 le 21 janvier 2008 pour la somme de 13 200 000 €.

4° - Le montant à payer en 2009 sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 100 - fonction 824 à hauteur de 213 645 € pour l'acquisition - exercice 2009 - compte 211 100 - fonction 824 à hauteur de 3 500 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2008.